Rendez-vous de carrière · Mon calendrier

Mon échelon _____ **Ma circonscription** _____

Étape	Délai du texte	Ma date
Information : un rendez-vous est programmé pour l'année à venir	Avant le début des vacances d'été (Arrêté du 5 mai 2017, art. 3)	
Notification de la date	Au plus tard quinze jours calendaires avant, hors vacances de classe (Arrêté du 5 mai 2017, art. 3, modifié par l'arrêté du 21 juin 2019)	
Inspection et entretien	D'octobre à mai (Guide du rendez-vous de carrière, décembre 2022)	
Compte rendu	Aucun délai fixé par les textes (Arrêté du 5 mai 2017, art. 5)	
Observations écrites	Quinze jours calendaires après la notification du compte rendu (Arrêté du 5 mai 2017, art. 5, modifié par l'arrêté du 21 juin 2019)	
Appréciation finale	Notifiée dans les deux semaines après la rentrée de septembre 2027 (Arrêté du 5 mai 2017, art. 6)	
Demande de révision de l'appréciation finale	30 jours francs après la notification (Décret n° 90-680, art. 23-6)	
Réponse du recteur d'académie	30 jours francs ; sans réponse, refus (Décret n° 90-680, art. 23-6)	
Saisine de la commission administrative paritaire compétente	30 jours francs après la réponse ou, sans réponse, après la fin des 30 jours laissés au recteur (Décret n° 90-680, art. 23-6)	

	Dès la rentrée	Quand la date est connue	La veille et le jour même	Après
À cocher	☐ Emploi du temps envoyé à l'IEN ☐ Absence longue ou jours travaillés signalés ☐ Note de la circonscription lue	☐ Date validée ☐ Onze compétences relues (feuille 2) ☐ Document de référence : brouillon fait (feuille 3) ☐ Document transmis, ou choix de ne pas le transmettre	☐ Table des documents prête ☐ Registre d'appel à jour ☐ Préparations imprimées en deux exemplaires ☐ Garde des élèves prévue pour l'entretien	☐ Compte rendu lu ☐ Observations écrites, ou choix de ne rien écrire (feuille 4) ☐ Appréciation finale reçue

Délais relus le 18/11/2026 : décret n° 90-680 du 1er août 1990, arrêté du 5 mai 2017 modifié par l'arrêté du 21 juin 2019. Les délais d'un mois et de trois semaines datent d'avant 2019.

prepy.fr/articles/rendez-vous-de-carriere-professeur-des-ecoles · Licence CC BY-NC-ND 4.0 · Camille de Prepy